

# Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19

## Procédures buccodentaires



### Directives générales


Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied un groupe de travail pour émettre des directives concernant la pratique professionnelle dans le domaine buccodentaire.

Ces informations et directives découlent des données scientifiques disponibles sur la COVID-19 et, lorsque non disponibles, d'un consensus d'experts faisant partie du « groupe de travail sur les services dentaires en contexte de pandémie COVID-19 », comité du MSSS. Elles sont également en cohérence avec les mesures mises en place par le gouvernement pour limiter la transmission communautaire de la COVID-19. En tenant compte de la situation épidémiologique en contexte québécois et du peu de données scientifiques concernant les interventions dentaires générant des aérosols, les experts s'entendent pour appliquer le principe de précaution pour les interventions à risque de production d'aérosols provenant de liquides biologiques.

Ces directives sont intérimaires : elles évolueront en fonction des découvertes scientifiques, des capacités du système de

soins de santé, du contrôle de la transmission et de l'épidémiologie de la COVID-19. Veuillez noter que les soins et services dentaires non-urgents sont autorisés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020.

En date du 17 septembre 2020, le MSSS présente de [nouvelles orientations concernant la prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie](#) . Des informations concernant notamment les adaptations à mettre en place afin de ralentir la transmission de la COVID-19 en fonction des [quatre paliers d'alerte](#) .

En date du 17 septembre 2020, le MSSS présente de nouvelles orientations concernant la [reprise des services dentaires préventifs en milieu scolaire en contexte de pandémie](#) . Des informations concernant les mesures à appliquer pour assurer une prestation sécuritaire des soins dentaires préventifs y sont présentées.

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020, 11:37